

Compte rendu des CAPL de révision des évaluations Cadres C, B et A des 10 et 11 septembre 2015

Pour la première fois depuis son arrivée dans le département, le directeur Monsieur NESA présidait les 3 CAP de révision des évaluations.

En début de chaque CAP, les élus CGT Finances Publiques 64 ont donné lecture de leur déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour étudier les demandes de révision des évaluations pour l'exercice 2014.

La CGT Finances Publiques revendique un système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent. Cela passe par une note chiffrée qui prend en compte l'ensemble des acquis de la carrière.

Nous dénonçons sa suppression au profit de la seule évaluation qui instaure entre l'évaluateur et l'agent une relation contractuelle qui rend ce dernier plus vulnérable, avec de plus une incidence financière directe.

L'appréciation de la valeur professionnelle ne doit pas également se baser sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, les mettant directement en concurrence. Ceci contribue à détruire un peu plus chaque jour le collectif de travail dont nous avons pourtant grand besoin aujourd'hui dans les services pour assurer nos missions.

La reconnaissance du travail des agents ne doit pas également pas être freinée pour des raisons budgétaires. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques demande la suppression des contingentements des réductions d'ancienneté.

Sur la forme, nous dénonçons la complexité de la procédure de recours. Nous nous opposons ainsi fermement à ce premier niveau de recours obligatoire auprès de l'autorité hiérarchique pour toute saisine d'une Commission Administrative Paritaire Locale, qui n'a pour seul but de décourager les demandes de révision en évaluation.

Dans un contexte inédit de blocage des salaires depuis 2010 et de réductions des effectifs, partout les agents remplissent leurs missions dans des conditions dégradées. Il est pour nous inadmissible que chacun d'eux ne puisse bénéficier d'un avancement accéléré, même si celui ci ne serait qu'une faible compensation de la perte du pouvoir d'achat.

Les élus CGT Finances Publiques demandent enfin à l'administration qu'elle utilise l'intégralité des réserves constituées localement afin de satisfaire le plus grand nombre d'agents.

En début de chaque CAP, le président a rappelé que le système d'évaluation, qu'il soit basé sur l'attribution de quarts de point, de marge d'évolution de la note chiffrée (+0.02, +0.06) ou de reconnaissance de la valeur professionnelle (R1, R2, V1, V2), s'était toujours révélé problématique, l'obstacle majeur en étant le contingentement. Il s'est dit surtout attaché à l'appréciation littérale dont l'importance devrait être prépondérante.

Il a souligné que, même si le phénomène s'atténuait peu à peu, il demeurerait une différence de « traitement » entre les agents issus de l'ex-Filière Fiscale et ceux issus de l'ex-Gestion Publique : ces derniers ne bénéficiaient pas d'appréciations littérales aussi fournies que leurs collègues de l'ex

FF ; à contrario, ceux-ci avaient un profil croix (tableau synoptique) en retrait par rapport à leurs collègues de l'ex GP.

Concernant l'utilisation des réserves de réductions de cadence d'avancement, le président s'est dit favorable à ce qu'il n'en soit conservé aucune non distribuée (sauf bien entendu à ce que la demande soit inférieure à l'offre).

REVISION DE L'EVALUATION 2015 (GESTION 2014) DES AGENTS DU CADRE C

Pour cette CAPL, le volume de réserves était le suivant : 1 R2 et 4 R1.

Des 6 dossiers examinés lors de cette CAPL, 3 étaient défendus par la CGT Finances Publiques : 2 pour la modification des appréciations littérales, 1 pour l'obtention d'une réduction de cadence d'avancement de 2 mois.

Nous avons obtenu satisfaction pour les deux collègues qui souhaitaient la modification de leur appréciation littérale.

Pour cette CAPL, trois collègues au total demandaient l'attribution d'une réduction d'avancement de 2 mois, pour une seule en réserve. Le président a souligné la grande qualité de ces dossiers. Pour l'attribution de la seule réduction de 2 mois en réserve, l'administration a choisi le dossier de l'agent le moins bien doté en réductions d'avancement sur les 5 dernières années.

A l'issue de cette CAPL, les 4 réductions R1 mises en réserve et celle libérée par le dossier de l'agent à qui la réduction R2 a été attribuée, soit **5 mois** de réduction de cadence d'avancement, demeurent **non attribuées**, faute de demandes exprimées c'est-à-dire de recours formés en CAPL.

Nous ne pouvons donc à nouveau que vous encourager, lorsque vous avez seulement obtenu la cadence moyenne d'avancement, à faire appel de votre évaluation : cette année encore, des réductions de cadence d'avancement, prélevées sur les quotas attribués aux agents du cadre C par la DG (141 R1 et 58 R2 en 2015), vont être reportées sur l'année suivante pour bénéficier indifféremment aux agents des différents corps (A, B et C) à évaluer.

Question diverse :

Les élus lors de cette CAPL ont demandé à l'administration si la fusion prévue des SIP et SIE de Pau-Nord et Pau-Est allait être l'occasion de constituer des « réservoirs » à emplois pour les localisations des prochaines suppressions d'emplois : le président a indiqué que, dans son esprit, « les exercices de restructurations n'étaient pas des exercices d'emplois »...à surveiller !

Il a par ailleurs ajouté que la fusion des SIP et SIE sur Bayonne serait probablement d'actualité dès l'année prochaine.

Les représentants CGT Finances Publiques 64 en CAPL n°3

Eric JUMBOU – Mouloud AMROUN – Manuela TRICHET

REVISION DE L'EVALUATION 2015 (GESTION 2014) DES AGENTS DU CADRE B

11 dossiers étaient présentés lors de cette CAP.

La direction disposait en réserve de 3 réductions à 2 mois et 2 réductions à 1 mois.

Les élus CGT, en charge de trois dossiers, ont eu pleinement satisfaction sur deux d'entre eux.

Le 3ème dossier est prêt à être remis aux élus nationaux CGT Finances Publiques afin d'être défendu en CAP Nationale.

Comme demandé par les élus CGT en liminaire, l'ensemble des potentialités de réduction a été distribuée afin de satisfaire un maximum d'agents : 3 d'entre eux ont obtenu une réduction de 2 mois et 4 ont pu bénéficier d'une réduction de 1 mois (2 agents ayant obtenu 2 mois de réduction à l'issue de la CAP ont libéré chacun 1 mois qui leur avait déjà été attribué).

La totalité des demandes en révision du compte rendu d'entretien professionnel a été satisfaite par la direction.

Questions diverses :

- les élus CGT ont interpellé l'administration sur les conditions de mise à disposition de 3 agents de la direction destinés à renforcer notamment les SIP de Pau. Ils ont demandé au Président à ce que chacun reçoive une lettre de mission précisant le cadre de leur affectation temporaire, la durée de leur mission et la nature des tâches à effectuer.

- les élus CGT sont également revenus sur la prise en compte de la durée effective des formations d'une demi journée et sur les délais de route occasionnés.

A l'issue de la CAP, l'ensemble des élus ont reçu de l'administration une note de cadrage adressé également à l'ensemble des chefs de services. La situation de chaque agent ne sera plus traitée selon le bon vouloir des chefs de service...à vérifier !

Les représentants CGT Finances Publiques 64 en CAPL n°2

Eric MANRY – Pierre NOUQUERET

REVISION DE L'EVALUATION 2015 (GESTION 2014) DES AGENTS DU CADRE A

Le Président a communiqué le nombre de majorations disponibles.

Pour cette CAPL la réserve de majoration conservée était de 2 x 1 mois et 1 x 2 mois.

Il y a eu cette année 9 recours hiérarchiques suivis de 9 appels en CAPL d'inspecteurs.

2 dossiers étaient défendus par les élus de la CGT Finances Publiques 64.

Les demandes portaient sur l'obtention d'une valorisation supérieure, la modification de la valeur professionnelle, le profil-croix et/ou la modification des appréciations générales.

Deux appels ont de plus souligné des problèmes de forme.

Ainsi, nous avons abordé le problème des reconvoctions. D'après la Direction, un agent qui boycotte l'entretien n'aurait pas à être reconvoqué au regard d'une réponse dans une foire aux questions de 2013 (!).

Pour les OS, seule l'instruction prévaut. Il convient donc que la DG se positionne sur ce sujet afin que les choses soient claires.

Nous avons également soulevé une absence de transmission à l'agent de la réponse du chef de service sur son appel.

Enfin, il est apparu, sur un dossier, que le chef de service avait fait référence à une situation personnelle sans rapport avec l'exercice professionnel. Toutes les mentions personnelles ont été enlevées.

La Direction s'est engagée à refaire un rappel sur les points sensibles de la procédure aux agents et aux chefs de service lors de la prochaine campagne.

Les appels étant justifiés, le président a accordé les modifications littérales ou sur le profil-croix demandées.

1 inspecteur a obtenu une réduction de 2 mois à la place de la réduction de 1 mois qu'il avait initialement obtenue.

Cette réduction de 1 mois a été intégrée à la réserve : il y avait donc à répartir 3 x 1 mois.

3 inspecteurs ont ainsi obtenu satisfaction en bénéficiant d'une réduction de 1 mois.

Les représentantes CGT Finances Publiques 64 en CAPL n°2

Marie Jo HARISTOY – Anne SEGUIER

VOTE : Nous avons voté CONTRE toutes les propositions de l'administration qui ne donnaient pas satisfaction à la demande de l'agent et POUR lorsque l'agent obtenait ce qu'il avait demandé.